



# EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

## MAIRIE DE DOLE

Désignation de Monsieur Patrick FRANCHINI pour représenter Monsieur le Maire à l'association Jura Service.

N° 2026-0463

Le Maire de la Ville de Dole,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** les statuts de l'association Jura Service et notamment son article 4 indiquant que le Maire de Dole, ou son représentant, est membre de droit ;

**CONSIDERANT** la nécessité de représenter le Maire, en tant que membre de droit, à l'association Jura Service.

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Patrick FRANCHINI, conseiller municipal délégué, est désigné pour représenter le Maire de la Ville de Dole, en tant que membre de droit, à l'association Jura Service.

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au registre des arrêtés de la commune et sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Copie en sera adressée à :

- \* Sous-préfecture de Dole,
- \* Service de Gestion Comptable de Dole,
- \* Monsieur Patrick FRANCHINI,
- \* Association Jura Service.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Dole, le 2 avril 2026  
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

